Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 013-211300371-20261015-DM_2026_94-CC

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

République française

DECISION DU MAIRE

2026_94 - OBJET : Contrat de services « Saas Bles reconduction transaction » - 11526-127239 – N° NCL004217.

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

INFORME que dans le cadre de la dématérialisation des pièces comptables et de leurs justificatifs, il y a lieu de passer un contrat de service pour cette prestation.

DECIDE de signer le contrat n° NCL004217 avec la SA BERGER-LEVRAULT – 882, Rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. Les transactions seront facturées en fonction du volume annuel des documents dématérialisés et selon la grille tarifaire de l'annexe IV dudit contrat.

DIT que ce contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1er octobre 2026.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitres et articles correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 15 octobre 2026.

Le Maire,

Jérôme MARCHIAGO

MAIRIE de LA FARE les OLIVIERS (B.-du-Rh.)